

Mardi 23 juin, l'IREV vous a proposé, en partenariat avec le CNFPT, l'ARH et l'EPI, une journée sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville. En effet, le contexte actuel de signatures des contrats de ville 2015-2020 et de lancement du nouveau Programme de Renouvellement Urbain propose une nouvelle approche, plus intégrée, de l'urbain dans le contrat de ville. Il s'agissait donc de définir, au fil des interventions, quelles étaient les conditions de réussite d'un « bon » pilier cadre de vie de contrat.

Cette journée, qui a réuni plus de 160 acteurs de la politique de la ville, a donc passé en revue les aspects suivants :

- Nécessité d'inscrire les futurs PRU dans une démarche intégrée prenant en compte les enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale,
- Fixer dans le contrat de ville le cadre des PRU : à quel projet le PRU va contribuer pour le quartier ? Et pour l'intercommunalité ?
- Volonté de définir en amont les actions permettant l'articulation entre les PRU et le volet social/développement économique du contrat,
- Préparer de façon partenariale une stratégie de peuplement visant notamment la mixité sociale.
- Les nouvelles modalités d'élaboration et de mise en œuvre des projets, notamment dans le cadre des protocoles de préfiguration, ont été présentées,
- Les modalités d'intervention de l'ANRU, du Conseil Régional, de l'Etat ou encore des bailleurs sociaux ont pu être précisés.

Ces différentes séquences ont permis de dégager de multiples leviers et façons de faire pour réunir les conditions de réussite du pilier cadre de vie du contrat.

En attendant le compte rendu de cette journée, **vous pouvez retrouver les éléments (diaporama, dossier du participant) en ligne dans notre rubrique [« programme d'action »](#) > [« Journées régionales »](#). [1]**

Dates: Mercredi 1 juillet 2015 - 02:00
Publié le 01 juillet 2015

URL de la source (modifié le 31/08/2015 - 12:11): <https://irev.fr/actualites-0/retour-sur-la-journee-regionale-du-2306-sur-le-pilier-cadre-de-vie-des-contrats-de>

Liens

[1] <http://www.irev.fr/action/journ%C3%A9e-r%C3%A9gionale-cadre-vie-renouvellement-urbain-dans-contrat-ville-quelles-conditions>